

COMITE DE BASSIN DE CORSE

SEANCE DU 29 JANVIER 2008

DELIBERATION N° 2008-3

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME DE MESURES

Le Comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

DECIDE

Article unique :

Le Comité de bassin souhaite, avant d'émettre un avis sur le programme de mesures proposé par le Préfet coordonnateur de bassin, que celui-ci fasse l'objet de compléments et confie au Bureau le soin de les préciser.

**Le Directeur de l'Agence
chargé du secrétariat**



Alain PIALAT